

FORMATION

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT - Fonction publique territoriale et d'Etat

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA entreprise
(dans votre établissement, date à votre convenance)



Répondre aux obligations légales du règlement de sécurité.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre aux membres de CHSCT d'assurer leurs fonctions et les différentes missions confiées au cours de leurs mandats, conformément à la réglementation.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
- Développer sa capacité à analyser les conditions de travail
- Apprendre à porter un regard critique sur l'organisation de la prévention au sein de sa collectivité

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux membres de CHSCT élus de la fonction publique territoriale et d'Etat.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :

Une formation de 5 jours tous les 4 ans est nécessaire au maintien et actualisation des connaissances

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Aucun

DURÉE :

35h00 (5 jours) scindée en 2 sessions de respectivement 3 jours et 2 jours

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 3 stagiaires

Effectif maximum : 10 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Conformément au Décret 85-603 modifié et en application du 2° de l'article 1er de la loi du 12 juillet 1984 susvisée, une formation préalable à la prise de fonction et une formation continue sont dispensées aux agents désignés en application de l'article 4 en matière de santé et de sécurité.



INTERVENANTS

Formateurs spécialisé en Santé et
Sécurité au Travail



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Travaux en groupe
- Echange sur retour d'expérience
- La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires et sur le développement de l'esprit sécurité des participants.

PROGRAMME :

PARTIE THÉORIQUE :

La Législation

- Les décrets Fonction Publique
- Le Code du Travail
- Le Code de la Sécurité Sociale
- Le Code Pénal
- Le code de la construction
- Les instances nationales
- Les instances régionales

Les conseillers de prévention

- Composition
- Responsabilités
- Missions
- Compétences
- Obligation

Le CHSCT

- Composition
- Responsabilités
- Missions
- Compétences
- Obligation

Le Comité technique

- Composition
- Responsabilités
- Missions
- Compétences
- Obligation

La médecine de prévention

- Responsabilité
- Missions
- Compétence
- Obligation

La prévention des accidents

- Les coûts directs et indirects
- Les indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité, l'indice de gravité
- La probabilité : la règle de BIRD
- L'observation : le QQQQCP, ISHIKAWA
- L'analyse : l'arbre des causes
- Les supports : les ouvrages référents en Hygiène et Sécurité, les abonnements référents en Hygiène et Sécurité

Les conditions de travail

- L'environnement physique et chimique
- L'approche ergonomique des postes de travail
- Les gestes et postures de travail
- Les protections collectives et individuelles
- Les cadences

PARTIE PRATIQUE :

Définition de la SECURITE

Analyse en commun des différents textes législatifs

Comparaison des statistiques des établissements concernés

Définition de la « fatalité »

Relevés d'information sur les accidents

Analyses d'accidents en groupe

Recherche et proposition de solutions d'amélioration

Construction d'un support de visite

Visite de site avec recherche de situations d'accidents potentiels

Etude de poste de travail

Simulation de réunion de travail (CHSCT / conseiller de prévention / CT)

Mise à disposition de textes réglementaires, de brochures et de films vidéos



EVALUATION :

La formation est évaluée au cours des différents ateliers de mises en situation et d'échanges tout au long de la formation.

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires et sur le développement de l'esprit sécurité des participants.

La prévention est axée sur les risques spécifiques de chaque secteur d'activité.